

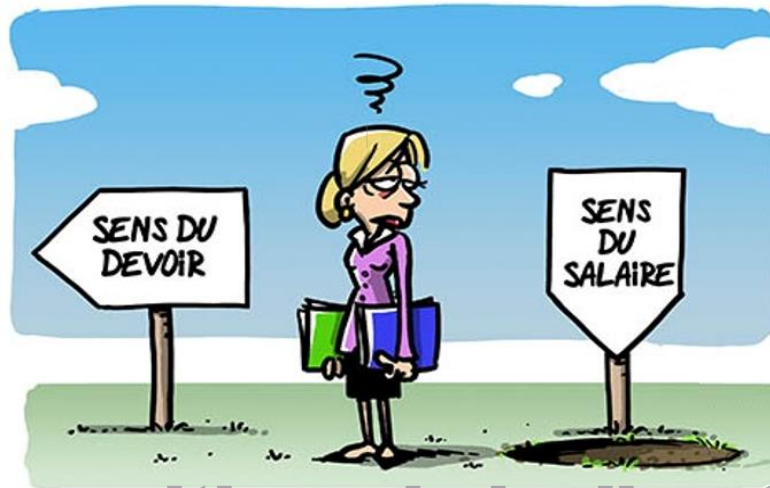


La direction a convoqué les organisations syndicales ce vendredi 26 novembre 2021 pour la première réunion de négociation annuelle obligatoire qui encadre la négociation salariale.

Comme elle y est obligée, la direction a présenté les documents ad hoc à cette négociation selon le plan suivant : **Contexte économique** ⇒ **Faits marquants 2021- Perspectives 2022** ⇒ **Effectifs, rémunérations, organisation du travail** ⇒ **Tour de table des organisations syndicales** ⇒ **Propositions de la direction.**

NAO SAPN 2022

LA DIRECTION DOIT FAIRE UN EFFORT



Propositions de la direction

INDICIAIRES

Ancienneté (point d'ancienneté)	0,32%
Mesures catégorielles (Accords viab et PCE)	0,07%
Valorisation de la performance point bonus	0,04%
Quotas dans les échelles	0,15%
0,58%	
Augmentation de la valeur du point	0,80%
Prime MACRON de 270 € net *	0,72%
Augmentation prime d'éloignement	0,03%
Réintégration prime travailleur manuel	0,10%
Prime individuelle au mérite (pour 15% des indiciaires)	0,10%
Valorisation de la prime de modulation PCE (10 points)	0,01%
Augmentation franchise badge liber-t loisirs +50 €	
Augmentation générale en moyenne	2,34%

FORFAITAIRES

Prime MACRON de 270 € net *	0,37%
(concernera 75 % des forfaitaires)	
Augmentation générale moyenne	1,97%
Augmentation franchise badge liber-t loisirs +50 €	
Augmentation en moyenne	2,34%

Revalorisation des 6 primes d'éloignement 1,60%

* Salaire annuel ne devant pas dépasser 3 fois le SMIC (57 219 €)

Enveloppe égalité femmes/hommes de 0,12%, uniquement avec accord



Avant de présenter ses revendications proprement dites (voir page 4), la CFDT a voulu dresser son argumentaire en l'adossant sur plusieurs constats (au niveau national, au sein de la branche, au sein du groupe Sanef, au sein de Sapn).

La CFDT dresse le constat !

MATIÈRES PREMIÈRES

HAUSSE DU PRIX DU BLÉ ET DE LA FARINE

DU COUP, J'AI
COMMANDÉ
DU RIZ !



Pour sa part, la CFDT a souhaité rappeler le contexte dans lequel se déroulaient ces négociations.

1. Une inflation de **+2,6%** en octobre 2021.
2. Une revalorisation du SMIC de **+2,2%** au 1^{er} octobre 2021.
3. Une hausse du prix de l'énergie de **+20,1%**.
4. Une hausse de l'alimentation de **+0,6%**. (Augmentation du prix des matières premières : blé, farine, beurre...)
5. Une hausse des produits manufacturés de **+0,3%**.
6. Une inflation prévisionnelle défavorable pour 2022.
7. Le groupe Sanef qui dit vouloir associer ses salariés à ses bons résultats. Eh bien, c'est le moment !

Constat N°1/ 2022, une année noire ?

En outre, la période actuelle pourrait être le calme avant la tempête. Un grand groupe de distribution prévoit "une inflation beaucoup plus forte que ce qui est annoncé par l'Insee". Cette certitude lui vient de la situation dans les pays limitrophes : "on est à 2,6% (d'inflation) en France, mais on est à 5,5 en Espagne, à 5,4 en Allemagne". Il voit par exemple arriver une hausse des prix « énorme sur le café et le cacao ».

Un autre grand groupe de distribution alerte : "il y a des inquiétudes pour la suite". Il cite pêle-mêle : "la tension sur la production", les chaînes d'approvisionnement qui sont "désorganisées" et "la hausse de prix demandée par les industriels". La grande distribution promet qu'elle luttera pied à pied pour sauvegarder le pouvoir d'achat des Français, surtout vis-à-vis des gros industriels, et le groupe Sanef ?

Le gouvernement enjoint les entreprises à revaloriser les salaires afin d'octroyer plus de pouvoir d'achat aux français. Il permet de verser des primes exceptionnelles exonérées que le groupe Sanef se refuse à verser à ses salariés (**dernière demande CFDT en date du 25 novembre lors du CSE**).

Constat N°2/ Un secteur "protégé"

Mais surtout, la CFDT a rappelé que le groupe Sanef évoluait dans un secteur privilégié et protégé et ce, même après une crise sanitaire mondiale.

- ⊖ Le trafic remonte au-delà des prévisions.
- ⊖ Les budgets sont en avance de plusieurs millions d'euros.

Constat N°3/ La CFDT, un syndicat responsable !

La CFDT a su faire preuve à plusieurs reprises de raison quand la situation économique était plus critique. Pour sauver ce qui pouvait encore l'être, la CFDT a signé l'accord salarial 2021 qui n'est pas des plus glorieux et certainement un des moins bons du secteur autoroutier sur cette même année.

Plus récemment, la CFDT a également montré son sens des responsabilités en ne recourant pas à un expert au Comité Social Economique, considérant que les milliers d'euros ainsi économisés seraient mieux placés, le moment venu, dans la poche des salariés.

POUR 2022, JE VOIS UN GAIN DE TEMPS CONSIDÉRABLE ...

... LES FINS DE MOIS SE FERONT À PARTIR DU 15 !!!



Wingz



Constat N°4/ Des salariés méritants

De leur côté, les salariés Sapn ont su traverser la crise sanitaire en s'adaptant, en faisant preuve de professionnalisme, en s'impliquant. Ils continuent, car la crise n'est pas finie, à démontrer leur résilience. L'heure est venue de reconnaître leur efficacité.

Constat N°5/ Un groupe prospère sauf pour les salaires

Aujourd'hui, nous constatons que le groupe Sanef reste un groupe prospère, la CFDT ne s'en plaindra pas. Le groupe Sanef s'est muni d'accords qui sont le fruit d'un bon dialogue social, pour n'en citer que deux, l'accord GEPP et l'accord télétravail. Ces accords sont assez remarquables si on les compare aux accords qui existent au niveau de la branche.

En revanche, en termes d'augmentations salariales, le groupe Sanef est plutôt en bas du tableau si on le compare à la concurrence et ce, depuis plusieurs années.

Société	APRR	SANEF	SAPN	ESCOTA	SMTPC	ATMB	ASF
Valeur du point	6,5642 €	6,7008 €	6,7253 €	6,9262 €	7,01 €	7,0151 €	7,1246 €

Constat N°6/ Une baisse inexorable des effectifs

Les embauches dans le cadre du Flux Libre ne figurent pas dans ce tableau

Effectifs	Au 30/11/18 2018	Au 30/11/19 2019	Au 31/10/20 2020	Au 30/09/21 2021	Variation Totale (2018-2021)
CDI	527	512	501	492	35 CDI en moins
Variation		-9	-17	-9	
CDD	11	6	6	4	7 CDD en moins
Total	538	518	507	496	42 CDI + CDD en moins

Dans sa réflexion, la CFDT ne fera pas l'impasse sur les dernières décisions de la direction générale que sont la suppression de la carte de passages aux péages des salariés et de la carte conjoints qui impactent directement le pouvoir d'achat de toutes les catégories socio-professionnelles Sapn concernées.

C'est en s'appuyant sur ces constats chiffrés et ses remarques plus générales que la CFDT a revendiqué une augmentation juste et équitable à travers ses doléances.

**NAO 2021 !
UNE AUGMENTATION JUSTE ET ÉQUITABLE...**



REVENDEICATIONS CFDT	Réactions de la direction	Commentaires CFDT
INDICIAIRES		
Augmentation de la valeur du point	OUI, proposition de 0,8%	Doit mieux faire
Augmentation des six primes d'éloignement	OUI, proposition de 1,6%	
Augmentation des paniers	NON	
Reconnaissance financière (10 points par poste) pour le salarié qui prodigue de la formation. (Voir accord Sanef 2008-5) *	NON	Pour la CFDT, les formateurs internes apportent de la valeur ajoutée à l'entreprise
FORFAITAIRES		
Augmentation substantielle du salaire de base pour les forfaitaires avec ou sans PVO. Volontairement, la CFDT ne parle plus de talon dont on connaît l'aversion qu'en a la direction mais en revendique le principe. Il est inconcevable qu'une augmentation salariale soit égale à zéro.	La direction propose une AG moyenne de 1,97%. Elle verse une prime MACRON de 270€ qu'elle assimile à un talon	Seuls 75% des forfaitaires toucheront la prime MACRON.
Reconnaissance financière pour le salarié qui prodigue de la formation. (Voir accord Sanef 2008-5)	NON	Idem indiciaires
DEMANDES COMPLEMENTAIRES		
Revalorisation de la prime de modulation des opérateurs au PCE.	Oui , 10 points par an	
Privilégier le passage à l'échelon supérieur pour le salarié bloqué au même échelon de la même échelle depuis plus de 15 ans.	La direction prévoit de faire un focus sur ces situations	
Revalorisation de la prime de travailleur manuel. (OAQ, mécaniciens, services généraux)	La direction propose de l'intégrer dans le salaire de base afin d'augmenter mécaniquement le 13 ^{ème} mois, les majorations etc...	Pourquoi pas, à condition de ne pas la perdre au fil du temps
Revalorisation de la 1 ^{ère} médaille du travail (20 ans)	NON	
Instauration d'un badge conjoints avec des réductions jusqu'à un plafond de 80 euros mensuels.	La direction renvoie la CFDT à la négociation prévue le 13 janvier	Dont Acte
Etendue du remboursement des passages au péage (via Concur) pour les salariés qui bénéficiaient de la tolérance de l'URSSAF.	La direction renvoie la CFDT à la négociation prévue le 13 janvier	Dont Acte
Intégration des services généraux dans le challenge sécurité (la CFDT l'a demandé ultérieurement au PDG Sapn pour l'ensemble des fonctions support des ESSARTS, ce qui s'est soldé par une fin de non-recevoir).	Pas favorable	
Possibilité de poser des demi RTT (comme chez Sanef).	OUI	
Augmentation du badge liber't loisirs de 50 euros. (Badge passe de 400€ à 450€)	OUI	
Attribution de l'enveloppe spécifique de rattrapage des rémunérations (indiciaires et forfaitaires) des femmes et des hommes prévue dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle même en cas de non-signature d'un accord salarial .	NON Cela reste conditionné à signature	L'égalité F/H devrait dépasser la réussite de la NAO
Versement d'une prime "PEPA" dite prime "Macron".	Oui , à hauteur de 270€ net	Doit mieux faire

Nous verrons si la direction retient les remarques de la CFDT, à savoir : augmenter encore la valeur du point et le montant de la prime "MACRON" que nous souhaitons voir décorrélée de l'enveloppe de 2,34%. Prochaine réunion le 15 décembre 2021. En attendant, vous pouvez faire vos remarques à l'équipe CFDT, n'hésitez pas !